

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31 juillet 2019

Dossier complet le :

1er août 2019

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00259

1. Intitulé du projet

Aménagement de Cambourg pour la création d'un lotissement en zone AUc de la Commune de Saint-Benoît : 79 lots dont 52 lots libres et 27 logements aidés en accession.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric PILLORE- Directeur Général

RCS / SIRET

3 8 0 5 7 2 4 5 3 0 0 0 3 9

Forme juridique

Société anonyme d'économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°a)	Opération d'aménagement d'une surface de 4,1 ha et d'une surface de plancher approximative de 21 330 m ² .
6°a)	Création de voies (reliées au Chemin Baptiste existant) permettant la desserte des habitations du lotissement sur approximativement 770 ml (hors chemin Baptiste qui lui fait 430 ml). Le Chemin Baptiste existant sera recalibré.
47)	Non concerné (suites au échanges avec l'ONF, cette rubrique a été écartée.)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur la commune de Saint-Benoît, il s'agit de viabiliser une zone AUc du secteur de Cambourg (parcelles concernées : CD586, CD94 et CD95). Le projet prévoit la viabilisation de lots destinés à accueillir des logements et des équipements. Il s'agira de la :

- Création de 79 lots répartis en 52 lots libres et en 27 maisons en bande en accession sociale ;
- Création d'un assainissement autonome pour les logements aidés de la phase 3 (au nord-est de la zone d'étude) ;
- Création d'un parc linéaire : gestion alternative des eaux pluviales ;
- Création d'une placette villageoise : cœur de vie du quartier, entrée du nouveau village et point de départ des voies de desserte, un arrêt de bus de part et d'autre de la placette ;
- Création de chemins/voies partagées pour la circulation dans le quartier et la connexion au voisinage ;
- Création de 12 places de stationnement publiques.

La trame viaire est constituée : - de la voie principale (chemin Baptiste recalibré) avec des espaces larges dédiés aux piétons afin de raccorder les futurs équipements aux quartiers environnants. Cette voie sera équipée d'éclairage et d'une noue végétalisée sur tous son linéaire pour permettre la collecte des eaux pluviales. - voies annexes à sens unique permettant la desserte de l'ensemble des parcelles

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de fournir les outils pour la diversification de la politique d'habitat de la Commune :

- Apporter des logements locatifs adaptés à la demande, terrains à bâtir en accession, logements en accession, espaces communs de rencontre, point d'arrêt TC, gestion alternative des eaux pluviales, et gestion autonome des eaux usées par des dispositifs individuels et collectifs.
- Répondre à une demande locale des habitants du quartier qui recherchent des terrains à bâtir dans le cadre de la décohabitation des familles.
- Intégrer le projet dans le cadre de l'étude urbaine 2014 de développement des Bourgs ruraux de Saint Benoît par une structuration du bourg et un maillage entre le secteur de Premier village et Deuxième village.

Il s'agit d'établir un programme et un parti pris d'aménagement intégré à l'environnement du quartier et ses enjeux hydrauliques. Le projet est conçu en tenant compte du cadre rural du secteur, de la présence de talwegs et de la topographie existante.

Le talweg central existant est maintenu ainsi que des bosquets au sein de l'espace central et en lisière du lotissement SOBEPRE. Une gestion alternative des eaux pluviales par un réseau de noues est proposée.

Une configuration des voiries est prévue, en mode partagé, pour un environnement résidentiel et une appropriation des espaces publics par les futurs habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus consistent en la viabilisation des lots :

- terrassements,
- réalisation des voies, cheminements et stationnements,
- pose des réseaux (eau potable, incendie, eaux usées, télécommunication, basse tension, éclairage public)
- réalisation de noues et d'espaces de rétention et d'infiltration des eaux pluviales.
- aménagements paysagers et aménagement de la placette centrale

3 phases de travaux sont prévues (cf annexe 7).

En phase de travaux, la circulation sera impactée par la présence d'engins de chantier. Les engins emprunteront la RN2 puis la RD3, ensuite pour accéder au site par le chemin Baptiste. Il est estimé une quantité de 1 550m³ de déblais à évacuer, ce qui correspond à 15 jours maximum de trafic d'engins d'évacuation à raison de 10 camions / jour. Le chemin Baptiste est un chemin carrossier, en capacité d'accueillir de tels engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, une fois les travaux réalisés, aura une vocation résidentielle et offrira un cadre de vie qualitatif à ses habitants (parcs linéaires et placette villageoise).

Le projet entraînera une augmentation localisée des déplacements due à la création d'un nouveau lotissement (79 lots) en continuité du tissu résidentiel existant du lotissement SOBEPRE.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du Code l'Environnement :

- Dossier Loi sur l'Eau (régime déclaratif) ; demande de dérogation à formuler pour l'assainissement autonome collectif ;
- Étude d'impact (selon résultats cas par cas) ;
- Le dossier réglementaire lié au défrichement n'est pas nécessaire (confirmé par l'ONF).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	4,1 ha comprenant plusieurs parcelles : CD586 (1.4ha), CD94 (1.4ha) et CD95 (1.3ha).
Voiries	770 ml (hors chemin Baptiste)
Surface de plancher	21 330 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Traversé par le Chemin Baptiste de Cambourg 97470 Saint-Benoît, bordé par le lotissement Sobepre (situé sur la rue des Amarilys).

Coordonnées géographiques¹

Long. 55° 43' 30" 49E Lat. 21° 06' 54" 29S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Saint-Benoît

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Benoît est située en zone de montagne. Le projet est situé à 280m d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Benoît est une commune littorale. Cependant le projet est situé à 4km du littoral béneédictin.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement "Routes Nationales de La Réunion" a été approuvé le 21 août 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR (inondation, mouvement de terrain, recul de trait de côte et submersion marine) de Saint-Benoît a été approuvé le 2 octobre 2017. Sur l'ensemble du périmètre (4.1 ha), environ 8 250 m ² sont concernés par un risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la masse d'eau souterraine FRLG116 "Formations volcaniques de la Plaine des Palmistes". Il s'agit d'une masse d'eau souterraine ne faisant pas partie des masses d'eaux classées en zones de répartition des eaux par l'arrêté n°2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZSR du captage source Toinette. Il se situe également à proximité du PPR (à 230 mètres). La source a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal le 4 septembre 2018 pour son abandon d'ici 2021. Avant cette échéance, le captage est toujours en exploitation. Cet ouvrage ne bénéficie pas d'un arrêté préfectoral mais a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé. Suite aux échanges de Juin 2019, l'ARS préconise le suivi des mesures du rapport (Cf annexe 6).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un raccordement au réseau AEP existant est prévu au niveau des futures constructions.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai-remblai est recherché au maximum grâce au réemploi de la moitié des déblais en remblais et pour la réalisation des maçonneries et structure terre pierre dans les noues. Toutefois, l'autre moitié restante représentant 1 550m ³ devra être évacuée sur un site identifié.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est dominée par des plantations d'ananas et des zones de déprise agricole. 2 ravines secondarisées la bordé, accompagnées d'une frange boisée globalement dominée par des essences exotiques. Plusieurs arbres indigènes communs sont cependant présents : notamment le Bois de rempart (<i>Agarista salicifolia</i>), et le Bois de sureau (<i>Leea guinensis</i>). Quelques secteurs pionniers à fougères (<i>Dicranopteris linearis</i>) sont notés. Pour ce qui est de la faune, 3 passereaux endémiques sont notés : l'oiseau lunette-gris, le Tarier de La Réunion et le Terpsiphone de Bourbon (repro probable). Le Busard de Maillard utilise le site comme zone de chasse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer, par ordre décroissant : la consommation d'espaces cultivés aujourd'hui en déprise (anciens champs de canne, anciennes cultures d'ananas) ; la consommation d'espaces cultivés en activité : champs d'ananas essentiellement ; la consommation d'espaces naturels spontanés mais essentiellement composés d'une végétation exogène (ravines) et sans vocation forestière suite aux échanges avec l'ONF. La SEMAC précise qu'un bail avait été signé avec un agriculteur pendant 2 ans sur le site et que le bail a pris fin en décembre 2017. Les terrains ne sont pas classés agricoles au PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR de Saint-Benoît (octobre 2017) indique que : - les ravines bordant la zone d'étude sont en aléa fort de zone R1 : aléa fort inondation combiné à un aléa mouvement de terrain). Aucune construction sur cette zone. - presque 1 ha de la zone d'étude est en aléa moyen de zone B2u : aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible, ou moyen inondation). Les constructions prévues en zone B2u sont des logements qui respectent les préconisations nécessaires pour garantir la sécurité des futures résidents.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuels risques sanitaires engendrés par ce projet sont liés à l'assainissement autonome. Cependant, cette partie du projet fait l'objet d'études hydrauliques poussées (dimension, gestion du risque, etc.) et de déclaration spécifique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, la circulation sera impactée par la présence d'engins de chantier. Les engins emprunteront la RN2 puis la RD3, ensuite pour accéder au site par le chemin Baptiste. Il est estimé une quantité de 1 550m3 de déblais à évacuer, ce qui correspond à 15 jours maximum de trafic d'engins d'évacuation à raison de 10 camions / jour. Le chemin Baptiste est un chemin carrossable, en capacité d'accueillir de tels engins. En phase d'exploitation, l'accueil de nouveaux habitants engendrera un trafic supplémentaire sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : bruit des engins et des travaux limités à la durée du chantier. La MOA devra alors veiller à ce que, en terme de planning, l'évacuation des déblais se fasse après la campagne sucrière Phase d'exploitation : circulation sur la nouvelle voirie, émissions sonores liées aux nouvelles résidences et à l'urbanisation du secteur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : vibrations causés par les engins mais impact limité à la durée du chantier. En phase d'exploitation : non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains à vocation agricole ou en friche. Dans le cadre de l'aménagement, des raccords aux réseaux seront effectués pour éclairer le quartier.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : émissions de GES et poussières liés aux engins mais impact essentiellement limité à la phase de terrassements du chantier. En phase d'exploitation : émissions de GES liées à la circulation routière.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de voirie et logements = imperméabilisation des sols. Gestion définitive : après aménagement complet de la zone, EP acheminées par des noues jusqu'à des bassins de temporisation puis EP résiduelles rejetées au droit des deux ravines encadrant la zone d'études (6 points de rejets aménagés) (Cf annexe 8).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de réseau d'eaux usées collectif sur la secteur, les futures parcelles seront raccordées à un dispositif de traitement autonome des eaux usées. Un assainissement autonome collectif de type micro-station sera créé (Cf annexe 7) pour la gestion d'une partie des eaux usées (27 logements aidés - phase 3).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : production de déchets inertes (évacuation probable de déblais liés aux terrassements et à la mise à niveau du fond de forme, malgré la recherche d'équilibre déblais/remblais), et de déchets non dangereux (essentiellement déchets verts liés aux débroussaillages) En exploitation : déchets verts liés à l'entretien des espaces plantés et des fossés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de site classé est concerné par le projet. Le site se caractérise actuellement par un environnement : - agricole (culture d'ananas notamment) - secondaire de boisement/fourrés et friches herbacées. La SEMAC précise qu'un bail avait été signé avec un agriculteur pendant 2 ans sur le site et que le bail a pris fin en décembre 2017. Les terrains ne sont par ailleurs pas classés comme agricoles au PLU de la Commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en œuvre du projet entraîne la consommation d'espaces cultivés mais qui se situent sur une zone classée AU au PLU de Saint-Benoît. Ce projet va contribuer à la poursuite du développement urbain/anthropisation de la zone dans la continuité de la zone Uc existante et a vocation à créer un espace résidentiel qualitatif. L'aménagement n'impactera pas le lotissement SOBEPRE en contre bas puisqu'un espace perméable de temporisation est conservé en lisière et renforcé le long du parc linéaire pour éviter tout risque d'inondation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au regard du caractère résidentiel du quartier, des préconisations en termes de réduction des nuisances sonores, de choix des éclairages, d'accès au site du projet en phase chantier sont prévus. Les engins emprunteront la RN2 puis la RD3. Ensuite pour accéder au site, il est préférable de conserver le tracé initial par le chemin Baptiste. Un passage alternatif par le chemin Jacques ou bien par le chemin Bougainvilliers, les plus éloignés des constructions, serait contraignant pour les manœuvres et rotations des engins.

Les stations de traitement des eaux usées sont conçues et implantées de manière à préserver les riverains des nuisances de voisinage et des risques sanitaires. Cette implantation tient compte des extensions prévisibles des ouvrages de traitement, ainsi que des nouvelles zones d'habitations ou d'activités prévues dans les documents d'urbanisme en vigueur au moment de la construction.

L'annexe 7 présente les mesures prises notamment pour la conception de l'assainissement autonome et des constructions en aléa risques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voici quelques critères qui peuvent justifier l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale :

- Absence d'espaces protégés et structuration du Bourg par un maillage entre le Premier et le Deuxième Village.
- Emprise limitée des travaux portés par la commune dans le cadre du présent projet (4.1 hectares), située en zone AUC du PLU
- Peu d'incidence sur la topographie : équilibre déblai / remblai.
- Pas de sensibilité majeure identifiée, hormis la nécessité d'intégration paysagère du quartier et une bonne gestion des eaux pluviales et usées (études réalisées par des BET spécialisés). Les prescriptions liées à la gestion du risque sont intégrées dans la conception.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE - 6 : Captage Source Toinette ANNEXE - 7 : Etude de faisabilité aménagement Cambourg ANNEXE - 8 : Profil en travers types

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT BENOIT

le, 23/07/2019

Signature



